

15 décembre 2016

## Avant-Projet Sommaire jardin des Héros

### Compte-rendu des retours des participants

#### Éléments validés (ayant fait l'objet d'un retour positif) :

- Panneau d'information à positionner quelque part en haut des escaliers : charte d'utilisation du jardin, plan, planning, etc. Remarque : d'autres panneaux à vocation pédagogique pourront être installés dans le jardin (compost, poulailler, potager, etc). Enfin, d'autres écriteaux pourraient signaler les usagers des différentes parcelles dédiées (classes, résidents de la pension Labadié, etc) et permettre la coopération des publics en matière d'arrosage par exemple (« l'écriteau indique que la parcelle de la classe X n'a pas été arrosée depuis 2 semaines : je m'en charge. »)
- L'agora au fond du jardin est plébiscitée par les participants : lectures, poésie, méditation, théâtre, exposé, débats, rencontres informelles, etc : les usages possibles sont multiples.
- Utiliser les murs pour faire pousser des arbres fruitiers en espalier, des haies jardinées, etc.

#### Quid des animaux ?

- **Thomas** : Un poulailler pourrait être installé côté « bruyant », entre le terrain de pétanque, l'espace d'accueil et l'espace libre, le long de la palissade peut-être ?  
Une ruche pourrait être envisagée de l'autre côté du jardin, côté calme, dans l'angle Sud-Ouest, comme un écho à l'agora dans l'angle Sud-Est.
- **Alexandra** ne comprend pas à quel(s) usage(s) serait destinée cette ruche, qui en a émis la volonté, et pose la question de son entretien par un responsable.
- **Réponse collective** : à partir du moment où le fait de favoriser la biodiversité et d'en faire la promotion auprès de l'ensemble des usagers du jardin fait partie des valeurs du jardin, un ruche a toute sa place dans cet espace : c'est un outil pédagogique très efficace, qui suscite la curiosité, désamorce les appréhensions, illustre les enjeux de pollinisation, les dangers de la pollution, et permet de produire du miel (dégustation, etc).

#### Ratio surfaces cultivées / surfaces libres ?

- **Vincent** imagine que les jardiniers des jardins de la Rotonde seront peut-être rapidement frustrés de constater que les surfaces dédiées aux cultures sont limitées, d'autant plus certains d'entre eux désirent cultiver leur propre parcelle.
- **Réponse collective** : pour ce qui est des parcelles individuelles, il a rapidement été décidé, lors des ateliers précédents, que compte-tenu de la surface totale limitée du jardin, du nombre d'utilisateurs potentiels et de la diversité des usages imaginés, celles-ci seraient inenvisageables. Des parcelles pourront en revanche être dédiées à des groupes d'utilisateurs : certaines aux classes de l'école, d'autres aux jardins de la Rotonde, d'autres aux résidents de la pension Labadié, etc.

**Remarque Pôle Eco Design** : pour ce qui est de la répartition de l'espace entre surfaces cultivées et autres activités, le projet présenté ici sera évidemment amené à être modifié en fonction des retours sur expérience après quelques temps d'utilisation du jardin. Ainsi la répartition 50/50 de l'espace Sud et éventuellement d'autres espaces pourra être ajustée selon les besoins observés : une grande souplesse, une adaptabilité, sera impérative dans le fonctionnement du jardin.

D'autres participants notent que le projet présenté répond pertinemment à la nécessité de ménager des usages et des publics variés dans un espace limité : il est à la fois « simple et pas trop ambitieux », « il ne s'agit pas de nourrir le quartier. » La taille du jardin ne permet évidemment pas d'entrer dans une logique de productivité : l'enjeu majeur partagé dès le premier atelier par l'ensemble des participants est bien de permettre à des publics variés de se rencontrer au sein d'un espace de jardin partagé à vocation pédagogique et de bien-être.

**Bernadette** attire l'attention du groupe sur le risque d'incompatibilité de certaines activités illustré par l'image des enfants jouant au ballon à côté du potager : des éléments délimitant des frontières (barrières ou autre) entre ces espaces seront indispensables.

## Quelle place pour les résidents PFP ?

Alexandra et Thérèse font part de leur malaise quant au projet proposé : elles ne se projettent plus aussi sereinement dans le projet que lors des ateliers précédents et précisent :

- **Concernant l'accessibilité du jardin**, l'aménagement des cheminements avec du broyat de bois compliquerait l'accès au jardin pour les personnes à mobilité réduite ou ayant des difficultés à se déplacer physiquement : il est nécessaire d'envisager un revêtement plus stable et régulier pour les circulations principales. Pour les circulations aménagées entre les bordures de béton existantes dans la partie potagère centrale, leur largeur ne permet pas le passage d'un fauteuil : si le groupe décide de rendre la totalité du jardin accessible aux PMR, il conviendra de déconstruire l'ensemble des bordures en béton.
- **Concernant le parcours de santé**, Alexandra explique que la majorité des personnes accueillies par les PFP sont physiquement diminuées et que peu d'entre eux seraient en capacité d'utiliser le parcours de santé tel que le projet actuel le propose. Etant donné que le parcours de santé est un élément qui servira à d'autres publics (enfants), une piste intéressante consisterait à concevoir des éléments adaptés à l'ensemble des publics via une collaboration entre les responsable PFP, écoles et centre d'animation et un spécialiste de la mobilité (ergothérapeute, kinésithérapeute). Vincent observe en ce sens qu'il est dommage que les incapacités des résidents soient beaucoup plus mises en avant que leurs capacités.
- **Concernant le statut des résidents**, il a été convenu lors de l'atelier dédié au fonctionnement que les résidents de l'immeuble rue des Héros et de la pension Labadié auraient un accès libre au jardin (les résidents de la pension Labadié devront toutefois être accompagnés par un salarié) : ils pourront utiliser le jardin à n'importe quel moment et où ils le souhaitent, en accord avec les responsables d'éventuelles activités dédiées menées au même moment dans le jardin (classes, centre d'animation, etc). De plus, les habitants de l'immeuble bénéficieront de plages horaires dédiées dans le planning hebdomadaire afin de pouvoir profiter du jardin dans l'intimité. Au-delà de ces conditions d'accès facilitées, le groupe précise que les résidents ne sont en rien prioritaires sur d'autres publics : le jardin est un espace partagé et

devra être clairement présenté comme tel aux personnes accueillies par les PFP à la pension Labadié et à l'immeuble rue des Héros.

## « Qu'est-ce qu'on fait demain ? »

Ludovic, en tant que responsable du projet, propose à l'ensemble des participants le scénario suivant : Ludovic, dans la continuité de sa mission présente, assumera dans les prochains mois à le rôle de coordinateur du projet de jardin. Des conventions sur-mesure seront établies rapidement entre PFP et chacune des structures désirant utiliser le jardin. Chacune de ses structures désignera un représentant pour composer un collège décisionnaire, dont Ludovic fera partie, qui gèrera le fonctionnement du jardin de manière participative et équitable.

Ce scénario est validé par la majorité des participants qui estiment qu'il permettra un fonctionnement plus souple que la création d'une association. Tout en acceptant le choix collectif, Vincent attire l'attention des participants sur le fait que, d'après son expérience, « moins on s'engage, moins on est engagé. » Ludovic devra veiller à ce que les responsabilités assurées par PFP ne constituent pas un obstacle à la mobilisation des utilisateurs extérieurs et à l'appropriation du jardin à moyen terme.

### **A court terme, certaines conditions devront être remplies par PFP pour permettre le lancement des activités au sein du jardin :**

#### Sécurisation légale et opérationnelle :

- Evacuation de la totalité des déchets restants, élagage éventuels, démontage de structures fragiles, etc : l'évaluation par un expert (assurance) serait-elle nécessaire ?
- Vérification des enjeux d'assurance en cas de chantier collectif (Alexandra insiste au passage sur le fait que les résidents de la pension Labadié seront ravis de participer à d'éventuels chantiers).
- Formalisation et signature des conventions avec les structures utilisatrices

#### Outils de fonctionnement collectif :

- Programmation de réunions de travail régulières avec les participants pour poursuivre la démarche présente : élaboration d'un planning hebdomadaire collectif prenant en compte les disponibilités de chacun.
- Logistique pour gérer l'accès au jardin : planning de partage des clefs, etc.

**Une fois ce cadre posé, l'ensemble des acteurs pourront travailler à la planification des actions à mener collectivement dans le jardin pour le rendre progressivement utilisable.** PFP, en tant que maître d'ouvrage (en coopération avec le collège décisionnaire), devra ainsi établir un plan de travaux fixant des objectifs pour de potentiels chantiers collectifs. Ainsi, dans un premier temps, les participants émettent la volonté de :

1 – Organiser rapidement une visite collective du jardin pour permettre à l'ensemble des parties prenantes de découvrir le site : personnels de l'école, de la crèche et du centre d'animation, salariés, bénévoles et pensionnaires de la pension Labadié et du CAARUD, adhérents des jardins de la Rotonde, parents d'élèves, etc.

2 - Préparer l'espace Sud (plat) afin de lancer progressivement les activités : défrichage de la parcelle, labourage (ou pas) pour préparer la partie cultivée, fabrication de toilettes sèches.